

PROGRAMMES

1. Certificat Mineur en Sciences Religieuses (CMSR)

Le CMSR est obtenu après validation de 20 crédits minimum. Il s'agit d'un programme sans cours de langues. Durée min 1 an.

2. Certificat en Sciences Religieuses (CSR)

Le CSR est obtenu après validation de 40 crédits minimum. Il s'agit d'un programme sans cours de langues. Durée min 2 ans.

3. Certificat Mineur en Langues Bibliques (CMLB)

Le CMLB est obtenu après validation de 28 crédits minimum. Il s'agit d'un programme comportant des cours d'Hébreu biblique et de Grec Koinè. Durée min 1 an.

4. Certificat en Langues Bibliques (CLB)

Le CLB est obtenu après validation de 56 crédits minimum. Il s'agit d'un programme comportant des cours d'Hébreu biblique et de Grec Koinè. Durée min 2 ans.

5. Certificat Mineur en Sciences Bibliques (CMSB)

Le CMSB est obtenu après validation de 38 crédits minimum. Il s'agit d'un programme annuel composé des cours de langues bibliques (Hébreu et Grec koinè) et d'un minimum de 10 crédits de cours au choix (BI, FG, TH, TP). Durée min 1 an.

6. Certificat en Sciences Bibliques (CSB)

Le programme de Certificat en Sciences Bibliques vise à initier l'étudiant aux divers domaines couverts par le programme et l'amène ainsi à acquérir les premiers fondements théologiques indispensables.

7. Licence (Bachelier) en Sciences Religieuses (LSR)

Le programme de Licence en Sciences Religieuses permet aux étudiants d'obtenir une éducation théologique solide qui les prépare à entrer dans différents ministères de l'Eglise. Il s'agit d'un programme composé des cours de Bible, Formation Générale, Théologie Systématique, Théologie Pratique. Seuls les cours de langues bibliques de première année sont obligatoires. Le diplôme de Licence en Sciences Religieuses est obtenu après validation de 180 crédits minimum. L'étudiant devra également produire un « Travail de Fin de Licence » (TFL – 60 crédits – inclus dans les 180 crédits). Le TFL devra comporter au minimum 15.000 mots (environ 45 pages selon les normes de l'ITJ-FTJ).

8. Licence (Bachelier) en Théologie et Hébreu Biblique (LThHB)

Le programme de Licence en Théologie et Hébreu Biblique permet aux étudiants d'obtenir une éducation théologique solide qui les prépare à entrer dans différents ministères de l'Eglise. Il s'agit d'un programme composé des cours de Bible, Formation Générale, Théologie Systématique, Théologie Pratique et des cours d'Hébreu Biblique. Les trois années de cours d'hébreu biblique sont obligatoires. Le diplôme de Licence en Théologie et Hébreu Biblique est obtenu après validation de 180 crédits minimum. Durée minimum : 3 ans.

9. Licence (Bachelier) en Théologie et Langues Bibliques (LThLB)

Le programme de Licence en Théologie permet aux étudiants d'obtenir une éducation théologique solide qui les prépare à entrer dans différents ministères de l'Eglise. Ce programme initie les étudiants à la recherche personnelle dans différents domaines d'instruction au travers des cours, des séminaires et des travaux de recherche théologiques assignés. Il s'agit d'un programme complet composé des cours de Bible, Formation Générale, Théologie Systématique, Théologie Pratique (cf. Inscription et choix des cours – Cours obligatoires) et des cours de langues bibliques (Hébreu biblique, Grec koinè). Le diplôme de Licence en Théologie est obtenu après validation de 180 crédits minimum. Durée min 3 ans. L'étudiant est considéré en deuxième année lorsqu'il a validé 60 crédits minimum et en troisième année lorsqu'il a validé 120 crédits minimum. Ce diplôme peut servir de tremplin pour le programme de Master en Théologie et en Langues Bibliques.

10. Master de recherche en Théologie et Langues Bibliques (MTH)

L'inscription en Master 1 nécessite la validation complète et préalable du programme de Licence en Théologie et Langues Bibliques (180 crédits) ou équivalent (sauf dérogation du Conseil Académique). Le diplôme de Master en Théologie est obtenu après validation de 120 crédits minimum. Durée min 2 ans (cf. Cours de Master 1 et 2). (Le Mémoire – 30 crédits – inclus dans les 120 crédits). Le mémoire devra comporter au minimum 30.000 mots (environ 90 pages selon les normes de l'ITJ-FTJ).